

INTERPELLATION

Auteur PLR, par Philippe Germanier (suppl.)
Objet Physiothérapie à l'hôpital de Sion?
Date 05.05.2014
Numéro 2.0047

Parmi les remous qui secouent l'hôpital du Valais, il en est un qui a passé un peu inaperçu mais qui n'est pas sans conséquences financières à la l'heure où le canton doit faire des économies.

On sait que l'hôpital de Sion va s'agrandir à l'horizon 2017/2018. La planification de l'agrandissement prévoit des locaux qui seront affectés à de l'activité ambulatoire, notamment et même avec quelques années d'avance pour la physiothérapie, car le contrat qui liait l'hôpital de Sion et la clinique CRR-SUVA a été dénoncé pour la fin de l'année 2014.

Jusqu'à maintenant la physiothérapie à l'hôpital de Sion était effectuée par les physiothérapeutes de la CRR-SUVA selon un contrat entre les deux établissements dans l'idée de synergie et d'économie entre les deux établissements. Dans le nouveau contexte, il s'agit de repourvoir 8 EPT et d'investir près d'un million environ pour monter un service de physiothérapie.

Conclusion

Qu'en est-il de la collaboration avec la CRR-SUVA? Celle-ci est-elle compromise?

Est-il raisonnable que l'hôpital investissent actuellement dans des locaux et l'équipement d'un service de physiothérapie (ou autre), destiné à une activité ambulatoire dont les besoins sont couverts par les infrastructures existantes dans le bassin sédunois?

Est-il admissible que l'hôpital investisse, avec des subventions publiques, dans des infrastructures qui deviendraient une concurrence pour l'activité libérale?